

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 MARS 2023**

Le 22 mars 2023, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 30 mars 2023 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents, sauf Stéphanie AMOURIQ qui a donné procuration à Carlos PARDO.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 11 voix le compte-rendu de la séance précédente et 4 abstentions de Christian SAVOI, Nelly BOUTEAUD, Carlos PARDO et Stéphanie AMOURIQ l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'Exercice 2022 qui présente les résultats cumulés suivants :

#### **Budget Général :**

Section Investissement	Total des dépenses	448 670.17 €
Section Investissement	Total des recettes	710 696.45 €
Section Fonctionnement	Total des dépenses	944 110.51 €
Section Fonctionnement	Total des recettes	1 331 210.38 €

Soit un excédent cumulé en Section de Fonctionnement de 387 099.87€ et un excédent d'Investissement de 262 026.28€.

#### **Budget Eau et Assainissement :**

Section Investissement	Total des dépenses	183 442.58 €
Section Investissement	Total des recettes	300 745.58 €
Section Exploitation	Total des dépenses	163 883.83 €
Section Exploitation	Total des recettes	192 896.21 €

Soit un excédent cumulé en Section d'Exploitation de 29 012.38€ et un excédent d'Investissement de 46 580.83€.

### **ADOPTION DES COMPTES DE GESTIONS 2022**

Le Conseil Municipal a adopté les comptes de gestions (Budget Général et Budget Eau/Assainissement) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes de la gestion comptable de la Commune en 2022 par le Trésorier de la collectivité. Il est en conformité avec le Compte Administratif dressé par le Maire.

## AFFECTATION DES RESULTATS

### Budget Général :

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser arrêtés ainsi

DEPENSES	70 900.00 €
RECETTES	52 000.00 €

Le Conseil Municipal décide pour l'élaboration du Budget Primitif Général 2023 d'affecter la totalité de l'excédent d'Investissement 2022 en section d'Investissement 2023 et pour la Section de Fonctionnement, l'excédent est réparti avec 350 000€ d'affectation du résultat de Fonctionnement 2022 en section d'Investissement et la reprise du solde de l'excédent de Fonctionnement 2022 en section de Fonctionnement.

### Budget Eau et Assainissement :

Compte tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser arrêtés ainsi

DEPENSES	122 700.00 €
RECETTES	0.00 €

Les excédents d'exploitation et d'investissement seront repris dans la section d'Investissement.

## TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts cette année.

Il suggère de solliciter les services fiscaux pour obtenir des simulations afin d'évaluer au mieux les impacts d'une possible hausse en 2024.

Georges CHARVET propose de lisser les augmentations un peu chaque année plutôt qu'une seule augmentation importante.

Monsieur le Maire rappelle que 2023 est l'année de suppression totale de la Taxe Habitation mais que la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires est mise en place, et que sur celle-ci il est envisageable de prévoir une augmentation, car les Résidences Secondaires (104 recensées sur la Commune) représentent également un coût pour la collectivité.

Les taux 2023 (TFPB : 33.23% ; TFPNB : 35.56% et THRS : 14.60%) sont donc maintenus (décision à l'unanimité).

## BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023

La commission finances réunie à 2 reprises a élaboré le budget primitif qui s'équilibre ainsi

### - Budget Général

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSE ET RECETTES	1 218 200.00 €	920 000.00 €

Les principales dépenses prévues cette année sont : Les acquisitions d'immeubles rue de la Gare, la reconstruction du mur de la STEP, la réalisation de fresques pour la mise en valeur de la commune et une étude de sécurisation de la falaises Rue de la Gare.

- **Budget Eau et Assainissement**

	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSE ET RECETTES	173 000.00 €	323 000.00 €

Les principales dépenses d'exploitation (fonctionnement) correspondent aux frais d'entretien des STEP et postes de refoulement. Une subvention du budget général de 35 000€ est inscrite pour équilibrer la section.

En Investissement : Remise en service de la source d'eau potable du Tunnel, divers travaux sur un poste de relevage, sur le réservoir Courtioux, des travaux de réparations concernant les conduits d'assainissement Rue Neuve.

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A DEMISSION**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la volonté de Mme Nelly BOUTEAUD, de se démettre de ses fonctions d'adjointe au Maire. Cette décision a été acceptée le 8 mars 2023 par Monsieur le Sous-Préfet.

Il propose au Conseil Municipal de rester au nombre de 3 concernant les adjoints et de 1 conseiller délégué.

Le conseil valide à l'unanimité le nombre d'adjoint à 3 et décide que le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint en poste remontent d'un rang dans le tableau du conseil municipal.

**CONVENTION ENEDIS**

Coralie GRABIT rappelle qu'à l'occasion du Tour de France et en partenariat avec l'association Tenay en couleurs, le transformateur sis Rue de la Guiguette à Tenay sera mis en valeur par la peinture d'une fresque dans le cadre d'actions menées par ENEDIS en faveur de l'intégration des ouvrages dans l'environnement. Il y a lieu de conclure une convention avec ENEDIS pour définir les conditions et modalités de nettoyage des ouvrages.

Le conseil municipal accepte cette convention à l'unanimité.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente prise lors du dernier conseil du 2 mars 2023 (Délibération 09/2023). Cette dernière a été rejetée par le contrôle de légalité.

Il convient de la reprendre en supprimant cette mention :

« Rappelle que le Droit de Prémption Urbain s'applique sur les zones NA du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 juin 2015 »

Afin de garantir la validité de la délibération il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'ensemble des zones concernées par le DPU, soit les zones urbaines « U » ainsi que les zones d'urbanisation future « AU ».

Le Conseil valide à l'unanimité la modification de la délibération sur les différentes zones concernées par le DPU ainsi que la publication d'une mention dans deux journaux différents dans le département et l'affichage en Mairie.

### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe que la composition des commissions a été établie par la délibération du 21 juillet 2020 mais que celle-ci doit être modifiée suite aux différents mouvements de conseillers au sein du Conseil Municipal. Il propose la composition suivante :

	Elu en charge de la commission	Membres
COMMISSION FINANCES	Christian SAVOI	Jean-François BONIN Séverine BRUN Malika BOUMIR Georges CHARVET Nelly BOUTEAUD
COMMISSION TRAVAUX ET CADRE DE VIE	Jean-François BONIN	Georges CHARVET Stéphane DELAVY Jean-François BONIN Coralie GRABIT Malika BOUMIR Stéphanie CHEVRY Séverine BRUN
COMMISSION SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Carlos PARDO	Coralie GRABIT Stéphanie CHEVRY Stéphane DELAVY Florian MALARD Jean-François BONIN Georges CHARVET
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES ET ANIMATION CULTURELLE	Stéphanie AMOURIQ	Stéphanie CHEVRY Séverine BRUN Malika BOUMIR Coralie GRABIT Georges CHARVET Florian MALARD Christiane TIVEDDU
COMMISSION URBANISME et TRANSPORTS	Stéphanie AMOURIQ	Coralie GRABIT Stéphanie CHEVRY Stéphane DELAVY Florian MALARD Jean-François BONIN Georges CHARVET Christiane TIVEDDU

A l'unanimité le conseil valide la nouvelle composition des commissions communales.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Indemnités des élus

Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Aux termes de ces articles, il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein.

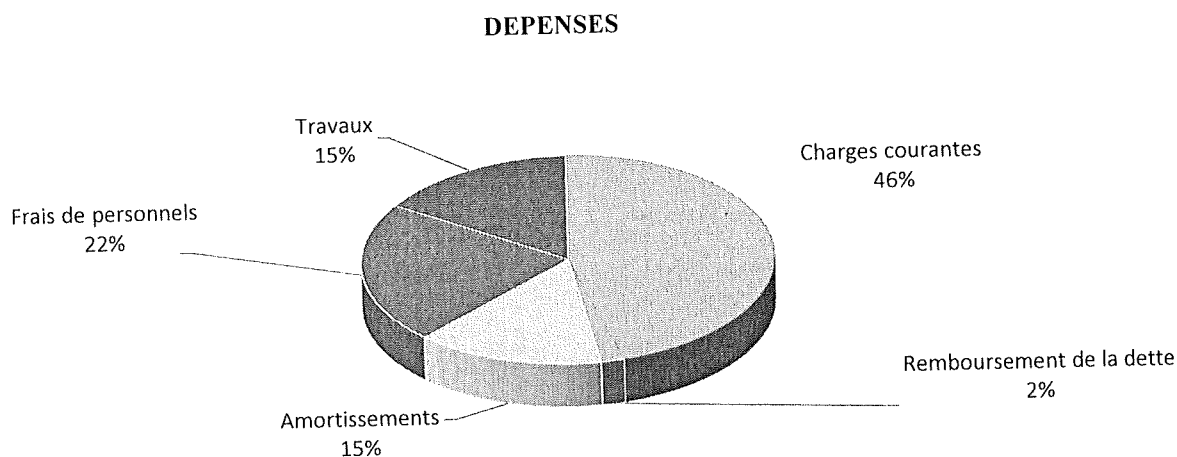
L'état annuel pour l'année 2022 est le suivant :

	FONCTION	BRUT	NET	CHARGES PATRONALES	COUT TOTAL
ALLAIN Gaël	Maire	17 153.16	14 837.46	720.42	17 873.58
SAVOI Christian	Adjoint	8 549.94	7 395.72	359.1	8 909.04
PARDO Carlos	Adjoint	7 695.60	6 656.64	323.22	8 018.82
AMOURIQ Stéphanie	Adjoint	4 963.08	4 293.06	208.44	5 171.52
BONIN Jean-François	C. municipal délégué	3 792.53	3 280.52	159.3	3 951.83
PERSICO Pierre	Adjoint	3 977.32	3 440.35	167.04	4 144.36
BOUTEAUD Nelly	Adjoint	4 963.08	4 293.06	208.44	5 171.52
		51 094.71	44 196.81	2 145.96	53 240.67

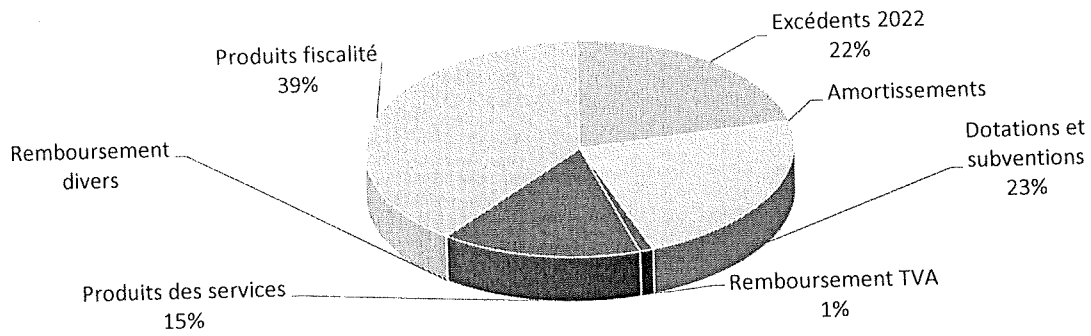
### ➤ Notes de synthèses

Monsieur le Maire indique que les notes de synthèses concernant les comptes administratifs 2022 du Budget Général et du Budget Eau et Assainissement ont été diffusées à l'ensemble du conseil municipal par mail précédemment.

Budget Général :

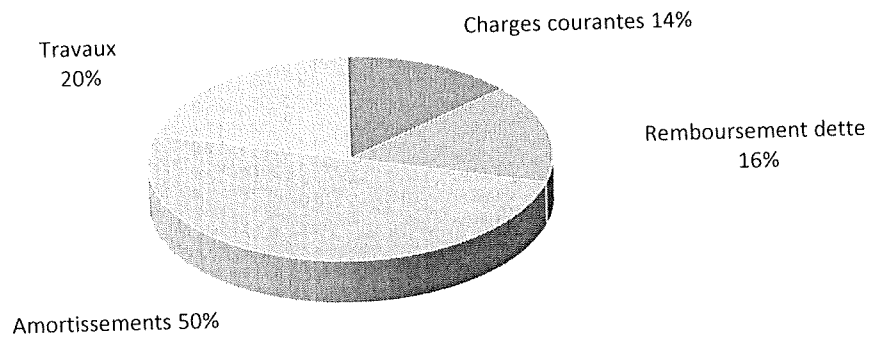


### RECETTES

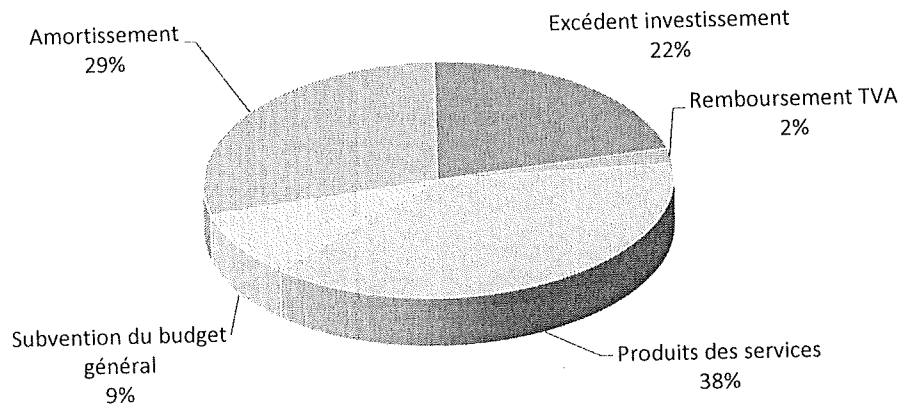


### Budget Eau et Assainissement :

### DEPENSES



### RECETTES



➤ **Dépliant touristique Mairie**

Coralie GRABIT informe le conseil qu'une mise à jour du dépliant touristique pour le Khrôma Festival a été faite, pour une version « Commune ».  
Le parcours des fresques est actualisé et les informations concernant les commerçants du village y sont présents.

➤ **Devis Brigades Natures**

Coralie GRABIT informe de la réception d'un devis des Brigades Natures concernant la barrière entre la mairie et le square ainsi que la rue de la gare avec l'enlèvement des anciennes cannisses et la pose d'une brande de bruyère et de ganivelles pour un montant de 6 419.03€ qui ne sont pas prévus au budget.

Florian MALARD demande si, il est possible de supprimer l'entretien des STEP délégué aux Brigades Natures et de redonner ce travail aux agents techniques afin de réduire le coût de la prestation des Brigades Natures et ainsi pouvoir effectuer ces travaux d'embellissement de la commune avec la pose de ces cannisses.

A l'unanimité les élus sont favorables à cette proposition. Coralie GRABIT doit se rapprocher des Brigades Natures afin de mettre à jour les prestations.

➤ **Fresques 2023**

Coralie GRABIT indique avoir les projets de fresques pour l'année 2023.  
Deux fresques seront sur le thème du Tour de France et une concernant une réalisation de 2 enfants en train de pêcher. Les images sont projetées au conseil pour validation.

Les 3 fresques sont ainsi validées.

➤ **Place de stationnement**

Carlos PARDO indique que les 2 places de stationnements accordées à Monsieur Sébastien BUISSON gérant du garage SBJ Autos ne sont pas encore signalisées au sol. Un marquage au sol est prévu par les agents techniques.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure quarante minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 22 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Carlos PARDO



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

